

# Compte-rendu du conseil municipal du Jeudi 08 septembre 2022

*L'an deux mille vingt et un, le 08 septembre 2022 à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Lavelanet de Comminges se sont réunis dans la salle du conseil, sur convocation adressée par Jean CHALDUC, maire et sous sa présidence.*

Etaient présents : Céline BIASI, Valérie BERGES, Sabine CATTANEO, Marie-Jo CARUSO, Jenny MORERE, Carole PORQUERAS, Jacques BARIL, Frédéric BERNIER, Jean CHALDUC, Jean Marc DOUMENC, , Nelson MARME, Philippe MIQUEL, Samuel ROMO, Marie Françoise VIDAL ,  
Etaient excusés : Bertrand HENRY (pouvoir à Jean-Marc DOUMENC)

## 01 : Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal Session ordinaire du 5 juillet 2022

Choix de la ou du secrétaire de séance :

Marie-Jo CARUSO a été nommé(e) secrétaire de séance

## 02 :Objet :

### Accroissement temporaire d'activité

(article L. 332-23.1° du Code général de la fonction publique)  
(ex-article 3-I.1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.1 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir entretien des bâtiments communaux lié à des travaux de restructuration de ces derniers et à une augmentation temporaire des enfants pour les activités périscolaires

Sur le rapport de Monsieur le maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 11 mois 09 jours allant du 19 septembre 2022 au 28 août 2022 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 100, Indice majoré 352 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2022.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Cet agent assurera des fonctions de ménage, garde d'enfants, animation, service cantine à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20 heures annualisée

### **03 : OBJET : Adhésion groupement de commandes entre la Communauté de Communes du Volvestre et ses communes membres**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L.2113-6 et suivants,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics, notamment son article 28,

Vu les obligations réglementaires relatives au diagnostic amiante pour les bâtiments communaux et intercommunaux dont le permis a été délivré avant 1997,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation de diagnostics amiante accompagnés de dossiers techniques, de mise à jour et de recherches avant travaux des établissements recevant du public (ERP) jointe en annexe.

Considérant que la Communauté de Communes du Volvestre et certaines de ces communes membres ont des besoins en matière de diagnostics amiante,

Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment de bénéficier d'économie d'échelle,

Considérant qu'à cette fin, une convention constitutive de ce groupement de commandes a été établie et validée lors du conseil communautaire du 21 juillet 2022,

Elle prend acte du principe et de la création du groupement de commandes et désigne la Communauté de Communes du Volvestre comme coordonnateur ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

#### **Après délibération, le Conseil Municipal décide**

- **D'approuver l'adhésion de la commune au groupement de commande entre la Communauté de Communes du Volvestre et ses communes membres ;**
- **D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes désignant la Communauté de Communes du Volvestre coordonnateur, et l'habilitant à attribuer,**

**signer et notifier les marchés publics, selon les modalités fixées dans cette convention ;**

- **D'autoriser en conséquence Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;**
- **Que les dépenses afférentes à la mise en œuvre du groupement et de ses procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.**

## **04: Questions Diverses**

Date prochain conseil : Jeudi 6 Octobre 2022

- Inauguration des vestiaires du stade Robert Sérignac. Marie Françoise sollicite les conseillers pour cette cérémonie
- Sécheresse : La mairie a été contactée par une personne qui se plaint de fissures sur son habitation. Jean demande de signaler toute demande des habitants. Pour l'instant nous avons reçu un seul signalement.
- Eglise : Le support d'une cloche risque de céder. Impossible de sonner l'angelus. La réparation devrait intervenir en début d'année 2023. Nous sommes toujours dans l'attente du devis.
- Pompe à chaleur de la mairie-bibliothèque et logement situé au-dessus : demande à Pyretherm une prise en charge intégrale suite malfaçon
- Aire de jeux : Installation en cours.
- Proposition d'un panneau lumineux d'information, solaire de préférence si cela existe ou led
- Retour sur les manifestations de l'été : Festival du conte, réussi
- Fête du village : Beaucoup de monde, très bonne ambiance et bonne organisation.
- Petit déjeuner rentrée scolaire apprécié par tous

- 1 baptême républicain et 2 mariages cet été. Souhait qu'un membre de l'équipe municipale à tour de rôle assiste le maire à tour de rôle lors de ces cérémonies. Aucune obligation, uniquement les élus qui sont volontaires
- Jenny propose qu'on offre à cette occasion aux mariés une médaille de la commune
- Consommation d'énergie : Marie informe que début septembre nous avons dépensé environ 42% de la somme budgétisée en 2022, soit 15000€ sur 35000€. L'éclairage du terrain de pétanque sera coupé dès que les jours seront moins cléments. Comme l'hiver 2021/2022. L'éclairage public est en grande partie constitué de led.  
Avec l'augmentation du prix de l'énergie nous devons certainement entamer une réflexion sur ce point. Comment lier sécurité et économie ?
- Marie Françoise souhaite que des formations premiers secours soient proposées aux habitants. Jenny va se renseigner, elle connaît un formateur.
- Bertrand avait soulevé un point de sécurité routière au niveau de l'abri bus situé devant les services techniques. Un passage piéton va être demandé rapidement.
- Sabine fait un retour sur les personnes âgées contactées. Aucun problème important. M.Abribat en vieillissant, ne peut plus entretenir le fossé devant chez lui. Il appartient au département. Jean-Marc s'en occupe.
- Valérie demande qu'on réfléchisse sur le sens de circulation et le stationnement. On avait évoqué le sujet au début du mandat. Les propositions sont bienvenues.
- Fin du conseil à 22h00